

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 15

**Présents :** 12

**Votants:** 13

**Séance du 13 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le treize décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 13 décembre 2022, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Jean-Claude LEVIS, Jean-Louis VERDET, Rollin ROGER, Hervé SKUPSKI, François BARELLE, Mathieu CHAUDEZ, Florian DELAHAYE, Delphine DELANNOY, Christian PLANCKE, Jean-Louis LEGRIS, Alain JESSUS, Vincent CREPIN

**Représentés:** Perrine COULOMB par Mathieu CHAUDEZ

**Excuses:** Yannick FRESKO

**Absents:** Ludovic BOUHIER

**Secrétaire de séance:** Mathieu CHAUDEZ

---

*En préambule de cette réunion, Monsieur Christophe LABORDE, architecte paysager en charge du dossier, est venu présenter le projet d'aménagement de l'aire de loisirs intergénérationnelle.*

**Objet: Convention Territoriale Globale communautaire (CTG) - DE 2022 17**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La procédure d'élaboration de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF du Pas-de-Calais, en vue de sa signature avant fin 2022, a été lancée en 2021.

En développant un nouveau cadre d'intervention par l'élaboration d'un projet social de territoire partagé, cette convention de partenariat traduit les orientations stratégiques en matière de services aux familles dans les domaines d'interventions suivants :

Enfance, Jeunesse et Parentalité, Accès aux droits, Logement, Handicap, Animation de la Vie sociale et inclusion numérique.

L'échelle d'élaboration du projet est celle du territoire intercommunal.

Dans ce cadre, un travail partenarial mené au cours du premier semestre 2022 a permis de partager un état des lieux, de définir des champs d'intervention à privilégier, de pérenniser des actions existantes et de proposer le développement d'actions nouvelles sur la période 2022-2026.

Les ambitions partagées ne pourront toutes être déclinées au même rythme et ne le seront qu'en fonction du consensus dégagé, ainsi que des moyens humains et financiers disponibles.

**Le CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité :**

- d'approuver le contenu de la Convention Territoriale Globale (CTG) à signer avec la CAF, la Communauté Urbaine d'Arras et les communes membres ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la CTG ainsi que les actes subséquents.

**Objet: Don pour les victimes de la tempête qui a touché le Sud Arrageois - DE 2022 18**

Vu l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la tempête qui a touché les communes du Sud Arrageois le dimanche 23 octobre dernier, et notamment à commune de BIHUCOURT,

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de soutenir les victimes de cette tempête, en faisant un don d'un montant de 500 € à l'Association des Maires de France du Pas-de-Calais qui se chargera de transmettre.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Objet: Aménagements PMR bâtiments communaux : demande de fonds de concours. - DE 2022 19

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que le Conseil avait décidé de faire l'acquisition de divers matériels dans le cadre de l'accessibilité des bâtiments communaux (signalétique, bande magnétique, sonnette, nez de marches, etc...), pour un montant total de 3.378,92 € HT (4.054,70€ TTC)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de solliciter les fonds de concours auprès de la Communauté Urbaine d'ARRAS
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les demandes de pièces afférentes à cette demande.

Objet: Questions diverses - DE 2022 12QD

Monsieur Yannick FRESKO, conseiller municipal, qui était retenu par une réunion professionnelle est arrivé juste avant les questions diverses.

- Colis des Aînés :

108 colis seront distribués aux neuvillois âgés de plus de 65 ans, ce samedi 17 décembre, à partir de 9h30. La préparation des colis aura lieu vendredi 16 décembre à la salle le Moal, à partir de 9h00. Merci aux bénévoles qui s'occupent de toute la préparation.

- Voeux du Maire :

La cérémonie des voeux aura lieu le vendredi 20 janvier 2023 à partir de 19h00, à la salle le Moal.

- Bulletin municipal :

Le nouveau numéro du bulletin municipal est en cours de relecture avant impression. Il sera distribué par les conseillers municipaux, avant les fêtes de fin d'année.

- Portrait du Grand Arras :

La Communauté Urbaine d'ARRAS a demandé à la commune d'impliquer les jeunes (16-25 ans) du territoire, pour participer à un groupe de discussion qui a eu lieu le mercredi 30 novembre dernier. 2 jeunes neuvilloises se sont déjà manifestées. Merci à elles.

- Marché de Noël :

Le marché de Noël a eu lieu ce samedi 10 et dimanche 11 décembre. Un marché de qualité, avec des commerçants et artisans compétents. Merci à Fabienne, Dany et Pascale pour l'organisation, à NVA pour l'organisation du concours de sapins et la restauration, au Club des aînés, et aux apiculteurs, ainsi qu'au personnel communal pour la logistique.

- Téléthon 2022 :

L'action menée par Hervé SKUPSKI, Maire-Adjoint (balade et photo à bord de voitures anciennes) a permis de récolter la somme de 735 € au profit de la recherche. Rappel : l'opération 1 pile 1 don est toujours d'actualité (jusqu'au 31 décembre).

- Réception d'un courrier :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu ce soir dans la boîte aux lettres de la mairie, par lequel il est demandé s'il était possible de faire quelque chose contre les aboiements intempestifs, tant le jour que la nuit.

Sans plus de précision, sur l'identité ou la localisation du demandeur, il est compliqué de répondre précisément à cette demande. Néanmoins, une information générale sera faite à ce sujet.

- Sondage éclairage public :

Monsieur le Maire fait le point sur les réponses reçues. Globalement les neuvillois sont favorables à cette proposition, avec des demandes d'aménagement : points stratégiques, baisses d'intensité, etc... (les demandes qui ne concernent pas l'éclairage public, qui nous sont parvenues sur les coupons-réponse ne peuvent pas recevoir de réponses, car elles sont anonymes...)

Il est compliqué de trouver une solution qui pourrait satisfaire tout le monde, et qui serait techniquement réalisable sur notre commune.

L'idéal serait de passer l'éclairage public en LED, mais nous ne sommes pas éligibles aux subventions pour le moment.

La réflexion se poursuit...

- Référent SMAV :

Le SMAV nous a demandé de désigner deux référents, afin d'assurer le partage de la communication du SMAV.

Les référents sont donc Rollin ROGER, Maire-Adjoint, et Aurore BOCQUET, Secrétaire de Mairie.

- Marché :

Un collectif d'artisans et commerçants nous ont interpellé afin d'étudier la possible mise en place d'un marché sur la commune, le mercredi après-midi. L'ensemble du conseil municipal est favorable à cette demande dans la mesure où les commerçants et artisans neuvillois en seront informés et invités à s'y associer.

- Problème d'informatique :

En raison d'une panne informatique, le compte-rendu de ce conseil municipal n'a pu être rédigé sur place. La signature se fera par l'ensemble du conseil municipal dès le mercredi 14 décembre. Monsieur le Maire remercie Manu pour son intervention dans la soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.